Règlement intérieur

Qualificatifs Moselle Jeunes 2026

Article 1

Organisation

Le Club de Thionville et le Comité de Moselle des Echecs organisent les Qualificatifs Moselle Jeunes 2026
1.1 Les QMJ sont ouverts aux jeunes joueuses et joueurs français licenciés A ainsi que les jeunes joueuses et joueurs étrangers licenciés A et scolarisés en France.
Dans ce deuxième cas, les licences doivent être prises auprès de la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

Article 2

Date et lieu

Les QMJ auront lieu le mercredi 11 novembre 2026 au Casino municipal de Thionville pour les catégories de Pupilles à Minines (U 12 à U 16) et à L' Espace Saint Nicolas de Thionville pour les catégories PPO et Pou (U 8 et U 10)

Article 3

Conditions de participation

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui respecteront les clauses de l'article 1

Article 4

Règles et appariements

4.1 Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs. Les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement Elo rapide FIDE.
4.2 L'ensemble des tournois se joue en mixtes pour chaque catégorie d'âge de U8 à U16
4.3 Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 : Forts-Faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre [selon la FIDE]).
Toutes les parties commencent en même temps, les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire. Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 5 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde
4.4 Le classement est établi au nombre de points de parties selon le barème suivant : gain = 1 point, nul = ½ point, perte = 0 point. En cas d'ex-æquo, le départage est fait en utilisant le Buchholz, puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.
4.5 Nulles par consentement mutuel : aucun dispositif n'est utilisé lors des différents tournois.

Article 5

Cadences :

Pour les catégories U 8 et U 10 :
La cadence est de 7 rondes de 2 x 15 min + 5 sec /coup

Pour les catégories U 12 à U 16 :
La cadence est de 7 rondes de 2x20 min + 5 sec/coup

Article 6 :

Horaires et Forfaits :

Clôture des inscriptions le 05 novembre 2026 à minuit.
Pointage + vérification des licences le 11 novembre 2026 à partir de 9h00.
Clôture du pointage le même jour à 9h45. Remise des prix vers 18h.
Deux rondes le matin et cinq l'après-midi.
Première ronde à 10h00.

Reprise de la troisième ronde à 13h30. L'horaire de la troisième ronde pourra être changé en fonction du retard pris ou pas le matin, laissant le temps à tout le monde de manger.
Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 5 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 7

Récompenses

Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie et une récompense à tous les participants. Toute personne non présente lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.
La qualification pour les Qualificatives Jeunes ZID Lorraine (Ex Championnats de Lorraine Jeunes) est acquise dès lors que le joueur réalise 50% des points +1/2 soit 4/7
Si moins de 10 personnes sont qualifiées de cette manière, les 10 premiers au classement aux départages sont qualifiés.

Article 8

Divers

8.1 Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique sportive. Un joueur, ayant fini sa partie, sera considéré comme un spectateur et devra quitter l'aire de jeux
Les analyses et blitz sont strictement interdits dans l'aire de jeu
8.2 Tout forfait non excusé et non justifié entraînera l'exclusion du joueur. Tout abandon du tournoi non justifié sera signalé à la Commission de discipline de la F.F.E.
8.3 Les téléphones portables doivent être éteints et non visibles dans l'aire de jeu.
8.4 Tout spectateur pourra se voir interdire l'accès à la salle de jeu si, par son comportement, il nuit à la sérénité et à la bonne marche de la compétition.

Article 9

Arbitrage, direction de tournoi

9.1 L'arbitre principal est Mr Roger Marchal, Arbitre AF Open pour U 8 et U 10 et Mr Lefebvre Lucas pour U 12 à U 16
Des arbitres secondant pourront être nommés par les arbitres en titre si besoin.
9.2 Jury d'appel:
Sa composition sera affichée au plus tard pour la ronde 2.
Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.
Pour saisir la Commission d'Appel, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée

Article 10

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre **L'Organisateur**